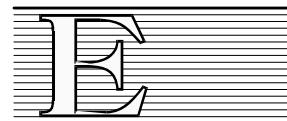




**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/SDD/CSD.4/7
20 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatrième réunion du Comité du développement durable

Addis-Abeba
24-28 octobre 2005

**GÉRER LES RESSOURCES EN TERRES
AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
APERÇU DE LA SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE**

INTRODUCTION

1. L'Afrique est l'un des continents les mieux dotés en ressources naturelles. Or, quatre Africains sur dix vivent avec moins d'un dollar par jour, ce qui fait de l'Afrique le continent le plus pauvre du monde. L'Afrique compte 25 des 30 pays les plus pauvres du monde. Le nombre d'Africains vivant actuellement au-dessous du seuil de pauvreté (plus de 180 millions) devrait augmenter et atteindre 300 millions d'ici à 2020. Il s'agit de personnes qui n'ont pas un accès adéquat à la nourriture, au logement, à l'enseignement et aux soins de santé. Plus concrètement, l'Afrique doit relever nombre de défis redoutables qui sont les suivants:

Insécurité alimentaire

2. L'Afrique ne peut pas nourrir sa population et dépend d'une aide alimentaire de 3, 23 millions de tonnes. Elle importe 25 % des céréales dont elle a besoin et une grande partie du continent (l'Afrique subsaharienne) est la seule grande sous-région du monde où la production céréalière par habitant a diminué ces quatre dernières décennies.

Faiblesse de la productivité agricole

3. L'agriculture qui est la principale source de revenu d'environ 70% des pauvres, est en proie à plusieurs problèmes, notamment la faiblesse de la productivité. Bien que le continent dispose d'importantes ressources en eau pour son développement, il consacre moins de 4 % de ses ressources renouvelables en eau à l'agriculture, à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'industrie, et moins de 6 % seulement des terres arables sont irriguées, contre 33 %, en moyenne, en Asie.

Fardeau de la maladie

4. L'Afrique est aux prises avec de graves problèmes de santé. Chaque année, le paludisme tue deux millions de personnes et réduit le produit intérieur brut de l'Afrique subsaharienne de 1%. Il y a actuellement une résurgence de la tuberculose, de la diarrhée, de la pneumonie, de la coqueluche, de la polio, de la rougeole, de la cécité des rivières et de la maladie du sommeil. Pour compliquer la situation, le VIH/sida, qui est venu au début des années 80 s'ajouter aux nombreuses maladies qui frappent le continent, fait actuellement des ravages dans certaines parties de l'Afrique à tel point que les progrès accomplis en matière d'espérance de vie au cours des quatre dernières décennies sont réduits à néant. Sur les 36 millions de personnes infectées par le virus du VIH/sida dans le monde, plus de 72 % vivent en Afrique. La maladie aurait réduit le taux de croissance du PIB, en moyenne par an, de 0,5 à 2,6 % environ.

5. Ces problèmes de santé entraînent une augmentation du nombre de personnes handicapées et de décès et compliquent la situation au plan de la pauvreté et de la sécurité alimentaire. Par exemple, en Afrique, le taux de mortalité infantile est de 103 pour 1000 contre 8 pour 1000 dans les pays développés (soit presque 13 fois plus de risque de décès pendant la petite enfance que dans les pays développés).

Une trop grande dépendance à l'égard des ressources naturelles

6. La stratégie de développement consistant à s'en remettre principalement à l'exploitation des ressources naturelles a été à l'origine de plusieurs problèmes environnementaux, notamment la pollution de l'air et de l'eau, ainsi que la dégradation des sols (en particulier le déboisement, la dégradation des sols et la désertification). Conjuguée à l'évolution démographique rapide, à l'analphabétisme et à l'accès limité à l'éducation, la dépendance à l'égard des ressources naturelles perpétue le cercle vicieux de la pauvreté, de la dégradation des sols et de la médiocre productivité agricole, d'où une insécurité alimentaire chronique et de plus en plus aiguë.

Pauvreté et couches vulnérables de la population

7. Dans un environnement dépourvu des moyens nécessaires pour assurer la subsistance, ce sont les groupes vulnérables de la population qui souffrent le plus. Ces groupes comprennent les enfants, les femmes et les personnes âgées. En ce qui concerne les femmes en particulier, elles représentent environ 50% de l'ensemble de la population (en particulier, la population d'âge actif) et elles n'ont pas facilement accès aux ressources (telles que la terre et le crédit), aux institutions de prise de décision, aux postes de responsabilité et aux moyens de s'occuper décemment de leur famille. Pourtant ce sont elles qui consacrent une grande partie de leur temps aux tâches ménagères (des activités qui contribuent, dans une large mesure, au bien-être de la famille).¹

8. Les femmes produisent l'essentiel des denrées alimentaires et s'occupent de tâches ménagères vitales comme la collecte du bois de chauffe et de l'eau. Elles s'acquittent de toutes ces activités en plus du rôle important qu'elles assument dans l'éducation des enfants et les soins à leur apporter. En fait, elles travaillent beaucoup plus que les hommes, bien qu'elles n'aient pas facilement accès aux ressources. En général, l'iniquité, l'inégalité et le manque d'autonomisation des femmes entraînent la destruction de l'environnement (en particulier, la dégradation des sols), parce qu'une grande partie des utilisateurs des ressources naturelles ne sont pas effectivement en mesure de prendre en charge la gestion desdites ressources.²

9. C'est pourquoi l'Afrique se trouve à la croisée des chemins alors que les pays qui la composent cherchent à élaborer des politiques, des programmes et des stratégies, ainsi que des mécanismes institutionnels appropriés pour atteindre les cibles et les objectifs fixés dans des cadres internationaux tels que les OMD, le Plan d'application de Johannesburg, le Programme d'action de la CIPD et le NEPAD et, en fin de compte, pour améliorer la qualité de vie de leur population. En d'autres termes, chercher à atteindre les grands objectifs et les cibles correspondant définies dans un cadre donné aide à atteindre les grands objectifs et les cibles correspondants à d'autres cadres.

¹ Pour obtenir de plus amples informations sur cette question, voir Isabelle Droy et Jean-Zue Dubois "Gender inequality in rural Madagascar : A constraint to development of women's capabilities (2002)" ; « The Geography of Gender Inequality » dans Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and the MDGs (IDCR Books Online, www.idrc.ca).

² Population, Environment and Agriculture Linkage and Sustainable Development (ECA 2001), p.18-19

DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

10. Les données contenues dans le Rapport sur le développement durable en Afrique que publiera prochainement la Division du développement durable montrent que, par rapport aux indicateurs qui y sont analysés, l'Afrique n'a pas progressé. Il en est ainsi de tous les piliers (sociaux, économiques et environnementaux) du développement durable, y compris le domaine rationalisé des institutions.

11. D'emblée, le rapport de la CEA abordera les questions de la disponibilité, de la qualité et de l'utilisation des données. Il examinera ensuite les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis par les pays sur la voie du développement durable. Les conclusions préliminaires suggèrent que, même si la situation s'améliore, il y a encore en général un manque de données fiables à jour dans de nombreux pays africains. Dans le rapport, il sera proposé également d'élaborer des cadres permettant de définir et d'évaluer les indicateurs pertinents et d'intégrer les principes et aspects du développement durable. Pour ce faire, il faut renforcer les capacités régionales afin de recueillir et d'utiliser des données fiables et à jour en vue de planifier et de formuler judicieusement les politiques. L'aperçu contenu dans le présent document a été établi sur la base de données limitées.

Domaine social

12. Les conclusions tirées jusqu'ici dans ce domaine thématique reflètent une situation peu souhaitable où la qualité de vie des populations et l'environnement social stagnent dans le meilleur des cas et, parfois, se dégradent. Très peu de pays enregistrent des signes positifs par rapport aux indicateurs, ce qui montre qu'il faut des efforts concertés pour mettre effectivement en œuvre les politiques, programmes, stratégies et instruments correspondants qui ont déjà été adoptés pour faciliter le développement durable ou, dans les cas où ils n'en existent pas, il convient de les formuler, de les adopter et de les mettre en œuvre de façon énergique. Il est impératif que les pays africains procèdent ainsi s'ils veulent atteindre les cibles fixées dans les OMD et les cadres internationaux et régionaux correspondants.

13. Par exemple, des données disponibles sur la mortalité des moins de 5 ans confirment les conclusions concernant le taux de mortalité infantile. Pendant la période 1995-1999, les pays ayant un taux de mortalité des moins de 5 ans de 200 pour 1000 ou plus étaient le Tchad (Afrique centrale), la République démocratique du Congo, la Somalie et le Burundi (Afrique de l'Est) l'Angola, le Malawi et le Mozambique (Afrique australe); le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria et la Sierra Leone (Afrique de l'Ouest). La situation s'est légèrement améliorée pendant la période 2000-2004, le Burundi, le Malawi, le Mozambique et le Burkina Faso enregistrant des taux de mortalité inférieurs à 200 pour 1000. Les pays à taux de mortalité infantile très élevés font partie de ce groupe. Neuf autres pays ont rejoint le groupe, ce qui laisse supposer que le taux de mortalité infantile et celui des moins de 5 ans sont élevés dans cette région et que le rythme des progrès est trop lent, voire nul, pour réduire le taux de mortalité infantile des deux tiers à l'horizon 2015.

14. Quant à l'espérance de vie pour l'ensemble de la sous-région, au cours de la période 1990-1994, dans 71% des pays disposant de données en Afrique du Nord, 36 % en Afrique australe, 14 % en Afrique centrale et 7 % en Afrique de l'Ouest, l'espérance de vie était de 60

ans ou plus. Toutefois, pendant la période 2000-2004, la situation a beaucoup empiré dans la sous-région de l'Afrique australe où seulement 9% des pays indiquaient une espérance de vie de 60 ou plus. En Afrique de l'Est, où tous les pays avaient connu une espérance de vie inférieure à 60 ans pendant la période 1990-1994, un retournement de situation remarquable s'est produit en 2000-2004 avec 8 % de ces pays faisant état d'une espérance de vie de 60 ans ou plus, largement due aux efforts déployés pour lutter contre les incidences du VIH/sida dans la sous-région. Par ailleurs, la diminution spectaculaire de l'espérance de vie en Afrique australe a été le fait de l'augmentation de la prévalence du VIH/sida dans cette sous-région.

15. D'une manière générale, les faits montrent que l'Afrique ne progresse guère vers la réalisation des objectifs convenus au niveau international, à savoir assurer une qualité de vie durable et, partant, promouvoir le développement durable. Toutefois, il est encourageant de constater que dans tous les cas, indépendamment du niveau de survie, les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes.

16. En ce qui concerne la pauvreté, les données dont on dispose montrent que la situation ne s'est que légèrement améliorée, voire pas du tout. Cette constatation s'appuie sur les tendances concernant le pourcentage de pays ayant un indice de pauvreté humaine de 40% et plus, qui confirment que la pauvreté, en Afrique, a stagné ou légèrement diminué. Alors que les pays d'Afrique du Nord ont sensiblement réduit la pauvreté, pour ceux d'Afrique de l'Est et de l'Ouest, la pauvreté n'a que faiblement diminué et la situation a empiré en Afrique centrale et en Afrique australe, en particulier dans cette dernière région.

17. Selon le rapport de la Division du développement durable (2005), les pays africains ont lancé plusieurs initiatives de réduction de la pauvreté avec le concours de partenaires de développement et de la société civile. Environ 31 pays participent au processus d'élaboration des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) (26 d'entre eux ont achevé un DSRP et quatre autres un DSRP intérimaire). Toutefois, le processus d'élaboration des documents a été retardé par le manque de participation effective des parties intéressées et il n'intègre donc pas les secteurs et questions clés tels que l'environnement, les femmes et les enfants. En outre, les accords de partenariat en vue du financement du processus sont prudents et guère favorables à la situation des pays en développement. Autant de questions importantes qu'il faudra résoudre pour assurer le développement durable de l'Afrique.

18. L'exemple du Kenya (encadré 1) confirme qu'il faut élaborer d'urgence des stratégies spéciales pour trouver une solution au fléau de la pauvreté et à son corollaire, la famine. D'autres informations provenant de l'analyse, faite par la CEA, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées par l'Afrique pour atteindre les OMD permettent de comparer la situation du Kenya à celle d'un grand nombre de pays de la région. Dans son rapport, la CEA (2005) conclut qu'en ce qui concerne la réalisation des OMD en Afrique, seuls les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie) et huit pays d'Afrique subsaharienne (Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Lesotho, Maurice, Afrique du Sud et Ouganda) atteindront probablement l'objectif de réduction de la pauvreté.

Encadré 1 : Pauvreté et développement durable au Kenya

Au Kenya, l'incidence de la pauvreté a augmenté, passant de 52 % en 1982 à 56 % en 2004, selon les estimations. Au cours de la même période, le taux de pauvreté absolue dans les zones rurales a augmenté, passant de 48% à environ 60 %, les établissements urbains spontanés et les zones rurales étant le plus durement touchés. Plus grave encore, l'écart entre les pauvres et les riches se creuse, le pourcentage de pauvres s'élevant à environ 56 % de la population en 2003 par rapport à 52 % en 1994. L'interaction entre les pauvres et l'environnement a eu des conséquences non souhaitables qui n'ont fait qu'aggraver la pauvreté au Kenya. À cause de la pauvreté, les pauvres se livrent des activités nuisibles : pratiques agricoles destructrices, surpâturage, brûlage des arbres pour obtenir du charbon et évacuation des déchets désastreuse, pour ne citer que quelques exemples.

Le coefficient de Gini a augmenté, passant de 0,40 en 1982 à 0,49 en 1992. En 1992, il était d'environ 0,45 pour les zones urbaines. La situation au plan de la répartition des revenus n'a cessé de s'aggraver. Par exemple, en 1982, dans les zones rurales, les 20% les plus pauvres de la population n'avaient reçu que 4,9 % du revenu, alors que les 20% les plus riches en avaient reçu 56,9 %. En 1992, la répartition était de 3,5 et 60,2 % respectivement. Les 20% les plus pauvres étaient dans une situation encore pire dans les zones urbaines en 1992, où ils n'avaient reçu que 2,9 % du revenu, alors que les 20% les plus riches en avaient reçu 58,8 %.

Source : Rapport sur le développement durable au Kenya par BCIN (2005)

19. Dans le domaine de l'enseignement, le taux net de scolarisation a légèrement diminué dans le primaire et stagné dans le secondaire entre 1998/1999 et 2002/2003, ce qui laisse douter que l'Afrique puisse atteindre l'OMD visant l'enseignement primaire universel et la parité dans le secondaire à l'horizon 2015. L'encadré 2 présente la situation dans le secteur de l'enseignement au Nigéria.

Encadré 2. L'enseignement au Nigéria : un sujet de préoccupation

Le secteur de l'enseignement figure en bonne place au programme des trois niveaux de gouvernement du pays. Une moindre importance est accordée à la formation professionnelle et actuellement, le taux global de scolarisation pour 2003 montre que 76,9 d'enfants sont scolarisés dans le primaire, 19,8 dans le secondaire et 3,3 % dans l'enseignement supérieur. Les données dont on dispose montre que le taux de scolarisation n'a pas beaucoup augmenté ces dernières années. Par ailleurs, la qualité de l'enseignement à tous les niveaux ne cesse de se dégrader tandis que les infrastructures physiques et les installations dans les universités n'ont jamais été dans un état aussi déplorable que ces dernières années.

Source : Rapport sur le développement durable au Nigéria, par Adeniyi Osuntokun (2005)

20. En général, le déséquilibre entre les sexes dans l'enseignement primaire est resté au même niveau (7 % pour l'ensemble de l'Afrique), la situation ayant peu évolué dans l'enseignement primaire pour quelques pays, et s'étant dégradé dans d'autres. Au cours de la période 1990-2002, le déséquilibre entre les sexes s'est aggravé dans les pays africains, passant de 4 à 6 %. En outre,

les indicateurs concernant l'accès à de meilleurs services d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable, ainsi que le poids des maladies que sont le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose ont eu pour effet une stagnation ou une aggravation de la situation. Tout cela remet en question la capacité de l'Afrique de faire des progrès sur la voie du développement durable.

Situation économique

21. Le rapport conclut que, même si quelques pays ont enregistré des taux de croissance économique notables, la situation de l'ensemble de l'Afrique continue d'être mauvaise. Selon le Rapport sur le développement en Afrique (2004), de nombreux pays africains ont eu des difficultés à maintenir des taux de croissance élevés, les taux variant considérablement d'une année à l'autre. L'Étude des conditions économiques et sociales en Afrique (2005) note que le taux d'investissement sur le continent est généralement bas et qu'il a à peine dépassé les 20 % du PIB au cours de la période 2000-2002. Ce taux s'explique en partie par l'insuffisance de l'épargne dans la région. En moyenne, le taux d'épargne en Afrique a été de 21, 1 % du PIB au cours de la période 2000-2002. L'insuffisance de l'épargne intérieure aggrave la dépendance à l'égard de l'aide extérieure et rend l'Afrique vulnérable à l'irrégularité des flux de ressources au titre des IED et de l'APD.

22. L'aide à l'Afrique a augmenté, passant de 1 milliard de dollars en 1960 à 32 milliards de dollars en 1991. Toutefois, à la fin des années 90, le montant de l'aide avait diminué et ne représentait plus qu'environ la moitié de ce qu'il était en 1991 (CEA, 2002). Après avoir diminué pendant une bonne partie des années 90, le montant net de l'APD à l'Afrique a recommencé à augmenter, passant d'un total de 15,7 milliards de dollars en 2001 à 21, 2 milliards de dollars en 2002 (BAfD, 2004) et à 26,3 milliards de dollars en 2003 (CEA, 2005a). Toutefois, on est encore loin des 32 milliards de dollars enregistrés en 1960.

23. La part de l'Afrique dans les IED a diminué, passant de 25 % au début des années 70 à 5% à peine en 2000. En général, les IED se concentrent dans les pays riches du continent; marginalisant ainsi davantage la grande majorité des pays les plus pauvres de la région.

24. En ce qui concerne la dette, de nombreux pays africains continuent d'être lourdement endettés. En pourcentage du PIB, la dette extérieure de l'Afrique est plus élevée que celle de toute autre région en développement du monde. Une part importante des recettes d'exportations sert à rembourser la dette, ce qui alourdit le fardeau de la dette du continent, perpétuant ainsi la pauvreté, contribuant à la dégradation de l'environnement et empêchant les pays africains de mettre en œuvre des accords en vue de promouvoir le développement durable.

25. Il faut espérer que la décision prise récemment par le G-8 d'annuler la dette de 14 pays africains permettra d'annuler la dette des autres pays du continent.

Dans le domaine de l'environnement

26. Bien que l'Afrique ne contribue que très peu aux émissions de gaz à effet de serre, la région risque fort de subir les conséquences du changement climatique, à cause de sa dépendance à l'égard de l'agriculture et de ses ressources financières modestes pour l'élaboration de

stratégies d'atténuation (SDD, 2005). Nombre de grandes villes africaines connaissent de plus en plus des problèmes liés à la pollution de l'air, à cause du rythme rapide de l'urbanisation et de l'augmentation rapide du nombre de voitures. La pollution de l'air à l'intérieur des locaux qui résulte de l'utilisation de biocarburants, de charbon, de pétrole lampant dans des foyers ouverts ou des fourneaux ayant un mauvais rendement thermique, menace chaque jour la santé des populations, en particulier, des femmes et des jeunes enfants.

27. Partout en Afrique, les forêts sont menacées. Seule une faible partie de la totalité de la superficie boisée est protégée par des textes de loi (en réalité, cette catégorie de forêts est peu protégée). En outre, le rythme de déboisement en Afrique est plus rapide que partout ailleurs dans le monde. Entre 1990 et 2000, plus de 50 millions d'hectares de forêts ont été détruits, ce qui représente, en moyenne, un taux de déboisement d'environ 0,8 % par an au cours de cette période. (PNUE, 2002).

28. La répartition des ressources en eau dans le temps et l'espace dans les différentes régions du continent varie sensiblement (SDD, 2005). La répartition spatiale de la pluviométrie varie également. La répartition variable et inégale des ressources en eau en Afrique, ainsi que le taux d'accroissement démographique rapide de la région, l'état et le rythme actuels du développement et de l'urbanisation, pris ensemble, rendent difficiles de satisfaire les besoins en eau. La région ne consacre que 3,8 % de ses ressources locales en eau renouvelables à l'agriculture, à l'industrie et à la consommation humaine. Selon les estimations, d'ici à 2025, vingt-cinq pays africains connaîtront des pénuries d'eau ou des problèmes de stress hydrique. Les étendues d'eau s'épuisent à cause de la mauvaise gestion des déchets, des rejets de polluants d'origine agricole ou industrielle et de la surexploitation. Ces polluants libèrent des produits chimiques, des pesticides et des engrais dans les plans d'eau, altérant ainsi la qualité de l'eau.

29. Selon les estimations, plus de 40 % de la population africaine tirent leur revenu de l'exploitation des écosystèmes et ressources des zones côtières et maritimes, un pourcentage qui continuera d'augmenter compte tenu des migrations actuelles et de l'accroissement démographique général. Toutefois, à cause de la surexploitation des ressources halieutiques par les flottes étrangères et des méthodes de pêche destructrices comme la pêche à la dynamite (toujours pratiquée dans la zone côtière de l'Afrique de l'Est), les stocks de poissons de la région diminuent. Cette diminution, qui s'ajoute à l'accroissement démographique, a des incidences négatives sur la quantité de poissons consommée, par habitant, en Afrique subsaharienne; et partant, aggrave l'insécurité alimentaire.

30. La pauvreté et la pression démographique prennent de l'ampleur et accélèrent la dégradation des sols et la désertification. La mise en culture de terres marginales, en particulier, dans les zones semi-arides, et le défrichement d'habitats naturels tels que les forêts et les zones humides, ont été une des principales causes de cette situation, contribuant à la dégradation de 500 millions d'hectares, selon les estimations, depuis 1950 environ, y compris 65 % des terres agricoles de la région. L'Éthiopie en est un pitoyable exemple en ce qui concerne la dégradation des ressources naturelles (encadré 3).

Encadré 3. Observations sur les ressources naturelles en Éthiopie

Les ressources naturelles, terres, eau, forêts et arbres ainsi que d'autres formes de la biodiversité, permettant de répondre aux besoins essentiels concernant la nourriture, l'habillement et le logement, ont considérablement diminué et atteint des niveaux de productivité extrêmement bas, rendant le pays tributaire d'une aide alimentaire importante pendant ces trente dernières années. Par exemple, dans nombre de zones des hauts plateaux éthiopiens, la consommation actuelle de bois est supérieure à une production durable naturelle non aidée. Selon les estimations, la superficie déboisée due principalement à l'extension de l'agriculture pluviale, varie entre 80 000 et 200 000 hectares par an.

Source : Rapport sur le développement durable en Éthiopie par Emmanuel Malifu (2005).

Tous ces facteurs constituent de redoutables défis que l'Afrique doit relever pour s'engager sur la voie du développement durable.

Cadre institutionnel et stratégique du développement durable

31. Dans le cadre de son mandat et conformément à son statut d'organisme régional des Nations Unies pour l'Afrique, la CEA a joué et continue de jouer un rôle important dans la région en ce qui concerne la mise en œuvre des cadres internationaux visant à assurer le développement durable. En 1997, les ministres chargés du développement économique et social et de la planification en Afrique ont créé le Comité du développement durable, appelé maintenant Africa-CSD. Depuis lors, un certain nombre de mesures visant à renforcer les institutions ont été prises aux niveaux des ministères et du Comité, ainsi qu'au niveau de la Commission pour lui permettre de remplir comme il convient ce mandat et, implicitement, ceux des autres cadres internationaux.

32. La Commission vient d'achever une étude sur les conseils nationaux de développement durable dans des États Membres (SDD, 2005). Selon l'étude, les pays africains sont parvenus à des degrés divers à créer des institutions et à mettre en place les instruments nécessaires ainsi que d'autres moyens permettant de mettre en œuvre le programme de développement durable. Toutefois, ces institutions ne remplissent pas comme il convient le rôle dévolu aux conseils nationaux de développement durable et il reste beaucoup à faire pour les renforcer.

33. Les conseils nationaux de développement durable ont également révélé que les pays africains ont adopté différentes combinaisons de politiques, stratégies et plans pour trouver des solutions aux problèmes du développement durable. La diversité de ces solutions indique que les pays ont une perception différente de la notion de développement durable. Les politiques, les stratégies et les plans indiqués par les pays ayant répondu à l'enquête ont, notamment, trait au développement national et rural (Vision 2020; Plans de développement national et rural), à la pauvreté (notamment les DSRP), à l'environnement, aux ressources naturelles, à l'agriculture, aux questions sociales, au développement économique et au développement en général. Près de 75 % des pays qui ont répondu à l'enquête de la CEA reconnaissent que les DSRP constituent des stratégies de développement durable. L'enquête a également montré que les principes et préoccupations en matière de développement durable sont pris en compte dans les plans nationaux de développement de ces pays. En outre, nombre de pays ont intégré, ou sont sur le

point de le faire, des accords mondiaux, y compris les OMD, les objectifs du Programme d'action de la CIPD et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, dans leurs différents plans nationaux de développement et/ou stratégies sectorielles.

34. Pour ce qui est de la gouvernance, un plus grand nombre de pays encouragent de plus en plus les populations à participer au processus électoral en accordant plus de droits aux minorités et groupes marginalisés (par exemple les femmes, les enfants, les handicapés et les personnes âgées), en intégrant de plus en plus, dans les institutions de gouvernance, les groupes ethniques, religieux, raciaux et les femmes, en s'engageant en faveur de la stabilité macroéconomique, de la responsabilité redevable, de la mobilisation des ressources, de la réforme des institutions financières et monétaires et de la libéralisation des échanges, en mettant en œuvre des réformes qui facilitent le développement du secteur privé telles que la stabilité macroéconomique et la transparence, la stabilité politique, la paix et la sécurité et en appuyant les mécanismes de règlement des conflits. Il s'agit là d'autant de mécanismes institutionnels qui, s'ils sont renforcés, permettront de créer des liens utiles avec les politiques, les programmes et les stratégies en vue du développement durable.

35. Toutefois, la plupart de ces initiatives d'ordre institutionnel et stratégique viennent tout juste d'être prises ou sont sur le point de l'être, et n'entrent pas dans le cadre de la période couverte par les indicateurs utilisés pour l'enquête dans le Rapport. Par conséquent, elles devront permettre à l'Afrique de prendre dans l'avenir les mesures concertées nécessaires pour progresser sur la voie du développement durable. Cependant, les leçons tirées des expériences nationales montrent qu'il convient de donner aux institutions les moyens nécessaires de renforcer leurs capacités et de les doter des ressources nécessaires (Encadré : Zambie). Tant que les institutions n'existeront qu'en théorie et ne seront pas opérationnelles, il est fort douteux que l'Afrique progresse sur la voie du développement durable.

Encadré 4 : les défis institutionnels de la Zambie

Pendant les années de planification centralisée et jusqu'au début des années 90, il y avait une commission nationale de la planification appelée Commission nationale de la planification du développement.... Cette commission a été supprimée en 1994 et toutes les capacités et l'expérience amassées pendant trente ans ont été perdues. En lieu et place, des institutions, notamment la Division de l'analyse et de la coordination des politiques, relevant du Cabinet Office, et des comités de coordination du développement aux niveaux de l'État, des provinces et des districts ont été créés. Ces organes devaient permettre d'améliorer la coordination des activités de développement et encadrer la gestion des programmes de développement à tous les niveaux, du niveau national à celui des districts, et rendre compte de leurs activités. Les comités de coordination du développement aux niveaux des districts et des provinces ont été, en général, mis en place dans le pays, avec le concours de donateurs. Toutefois, c'est le comité de coordination au niveau de l'État qui n'a pas bien fonctionné, d'où l'impossibilité d'établir des liens entre le niveau national et celui de district. En outre, le manque de ressources financières et humaines qualifiées a amenuisé la capacité d'action des districts qui d'ailleurs n'étaient pas habilités à élaborer une planification stratégique à ce niveau.

Source : Rapport sur le développement durable en Zambie par L. Aongola (2005)

Ressources en terres: liens

36. L'analyse de quelques secteurs concernant les ressources en terres montre qu'il est nécessaire de réfléchir sérieusement à la question de savoir s'il faut élaborer des politiques et des programmes multisectoriels pour relever les défis en matière de développement. Pour un secteur donné, nombre de secteurs qui doivent travailler en collaboration ont été recensés. Par exemple, dans le cas de l'industrie minière, il est recommandé de créer une synergie entre les industries extractives, le secteur de l'industrie, l'enseignement, la santé, la culture, les finances, le développement économique et la planification (y compris les statistiques), l'administration publique (gouvernance), les collectivités locales, le commerce, les travailleurs, l'immigration, le logement, les transports et la communication, l'énergie, l'eau, la terre, les services topographiques et la justice. Les acteurs intéressés (partenaires et participants) sont les organes nationaux, la communauté internationale, les organisations non gouvernementales, ainsi que les secteurs public et privé. Le lien et l'interdépendance entre les politiques, les programmes, les stratégies et les mécanismes nationaux permettraient effectivement d'obtenir les meilleurs résultats possibles et de promouvoir le développement durable.

37. En général, la gestion des ressources en terres requiert la participation des parties intéressées, des décisions politiques longuement débattues, la mise en place de mécanismes administratifs et institutionnels, la création de services de levé topographique; l'application des décisions prises, le règlement des questions liées au régime d'occupation des terres; le règlement des droits d'usage de l'eau; l'attribution de concessions pour l'utilisation des plantes et des animaux (bois d'œuvre, bois de chauffage, charbon et tourbe, produits non ligneux, chasse) et la promotion du rôle des femmes et d'autres groupes défavorisés dans l'agriculture et le développement rural, notamment. Ceci montre encore une fois l'importance de liens entre l'élaboration des politiques, la planification et la mise en œuvre des programmes de développement. Le règlement des droits d'usage de l'eau permettrait de résoudre divers problèmes en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, l'agriculture (en particulier, pour la sécurité alimentaire), l'industrie; le développement urbain, l'hydro-électricité, les pêches dans les eaux intérieures, les transports, les activités de loisirs et la gestion des basses terres et autres.

38. Parmi les défis qu'il convient de relever pour exploiter les ressources énergétiques en vue du développement durable, il faut citer l'inexistence de cadre politique et institutionnel approprié, les mauvais résultats et l'insolvabilité des compagnies de distribution d'énergie, la méthode d'approche inappropriée de règlement des problèmes d'approvisionnement en énergie dans les zones rurales, notamment le problème des mesures incitatives et des mécanismes de crédit lié aux programmes d'électrification rurale, le déséquilibre dans la répartition géographique des ressources en énergie, l'inadéquation de l'infrastructure d'énergie, tels que les gazoducs et les lignes de transmission d'électricité, la taille modeste des marchés d'énergie du continent, l'inexistence d'infrastructure d'énergie intégrée et les difficultés de financement de projets de production d'énergie.

39. Ces défis montrent la nécessité d'établir des liaisons à l'intérieur du secteur de l'énergie et entre le secteur de l'énergie et d'autres secteurs tels que la justice (pour les cadres juridiques et réglementaires); les finances et la planification (pour la planification, l'accès au crédit, la promotion de partenariats entre le secteur privé et les ONG), le gouvernement central et les

collectivités locales (pour une distribution équitable de l'énergie), l'intégration régionale et le commerce (pour consolider les marchés, optimiser les avantages comparatifs de la région et promouvoir le partenariat international).

Conclusions

40. Le Rapport montre que, eu égard au développement durable, beaucoup d'indicateurs font état d'une stagnation ou d'une aggravation de la situation pendant la période examinée. Par conséquent, tous les pays doivent s'efforcer ensemble d'adopter et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des stratégies qui visent à atteindre les cibles et objectifs fixés au niveau international à moyen terme et à assurer le développement durable à long terme.

41. Le contenu du Rapport a également insisté sur la nécessité de bien analyser, compte tenu de leur interconnexion, les quatre piliers du développement durable. Il semblerait que comme les politiques sont décidées de façon sectorielle sans souci de les harmoniser, elles sont en général contradictoires et incompatibles et ne permettent pas d'atteindre complètement les objectifs fixés. Il faut harmoniser les politiques, programmes et stratégies de développement et les comités nationaux de développement durable, mis en place dans les pays, devraient assurer sérieusement le rôle de coordination qui leur est confié pour faciliter ce processus.

LE RÔLE DE LA CEA ET LA VOIE À SUIVRE

42. La CEA aide les pays africains à mettre en œuvre les conclusions du Sommet mondial pour le développement durable et les cadres régionaux et internationaux connexes en améliorant la cohérence et la coordination aux niveaux national, sous-régional et régional. En outre, dans le cadre de ses analyses et activités de plaidoyer, elle a publié plusieurs rapports sur le suivi et l'évaluation des différents volets du développement durable dans un grand nombre de domaines, y compris les questions sociales et économiques, les facteurs environnementaux, la gouvernance, l'équité et l'égalité entre les sexes, la responsabilisation des femmes, le commerce et l'intégration régionale, ainsi que le VIH/sida et les maladies connexes telles que le paludisme et la tuberculose. Par le biais du Comité du développement durable, la Commission publie des rapports sur la population et le développement durable, une évaluation de l'impact sur l'environnement et les institutions, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la science et la technologie, ainsi que les ressources naturelles. Ces rapports contiennent des enseignements, des contraintes et des recommandations sur la voie à suivre pour aider les États membres à renforcer les mécanismes et à promouvoir le développement durable.

43. Le projet de rapport actuel s'appuie sur le premier Rapport de la CEA « *Exploiter les technologies pour un développement durable* » en évaluant la situation du développement durable en Afrique. La première édition du Rapport fait particulièrement référence aux ressources foncières : politiques et ressources foncières, gestion des ressources en eau pour la sécurité alimentaire, gestion des ressources en énergie pour exploiter les ressources en terres et gestion des ressources minérales. Les recommandations de ce rapport viendront s'ajouter à un ensemble de ressources que les États Membres pourront utiliser en adoptant et en mettant en œuvre des politiques, des programmes et des stratégies de développement durable.

44. En ce qui concerne les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable, il convient de résoudre un certain nombre de problèmes et, notamment, de tenir compte des suggestions utiles suivantes pour déterminer la voie à suivre:

- Accorder la même importance aux trois piliers du développement durable;
- Adopter une approche intersectorielle pour relever les défis recensés;
- Recenser toutes les parties intéressées et les associer au processus de planification, de formulation des politiques, de programmation et de mise en œuvre;
- Adopter des politiques, des programmes et des instruments connexes en vue du développement durable;
- Agir de concert pour mettre en œuvre des politiques, des programmes, des stratégies et des instruments connexes une fois qu'ils sont adoptés;
- Créer et renforcer les capacités des institutions en vue de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation;
- Mettre en place des bases de données pour assurer le suivi, l'évaluation et l'étude d'impact;
- Créer des mécanismes de coordination pour réduire les chevauchements d'activités et créer des liens utiles;
- Promouvoir la volonté et l'engagement politiques, notamment les éléments de la bonne gouvernance;
- Promouvoir des partenariats utiles sur les plans national, régional et international.

AUTRES OUVRAGES

BAfD. 2001. *Rapport économique sur l'Afrique*, Abidjan, 2001.

CEA. 2003. *Exploiter les technologies pour un développement durable*. Addis-Abeba.

CEA. 2005. *The Millenium Development goals in Africa : Progress and Challenges*. Addis-Abeba

Plan d'application de Johannesburg. 2002. *Sommet mondial pour le développement durable*. Johannesburg (Afrique du Sud)

Division du développement durable. 2003. *Parliamentary Report to the Third Meeting of CSD*. Addis-Abeba :

Division du développement durable. 2005. *Parliamentary Report to the Fourth Meeting of CSD : Follow-up of the Implementation of the Outcomes of WSSD in Africa*. Addis-Abeba

Division du développement durable. 2005. *Rapport sur le développement durable en Éthiopie* par Emmanuel Malifu.

Division du développement durable. 2005. *Rapport sur le développement durable au Nigéria* par Adeniyi Osuntokun.

Division du développement durable. 2005. *Rapport sur le développement durable en Zambie* par L. Aongola.

Division du développement durable. 2005. *Rapport sur le développement durable au Kenya* par Biodiversity Conservation and Information Network

PNUE. 2002. *L'avenir de l'environnement en Afrique: le passé, le présent et les perspectives d'avenir*. Nairobi (Kenya).